



Compte Rendu de l'audioconférence du 3 avril 2020 avec les organisations syndicales

Mme CHEYLAN a dans un premier temps fait un point sur la situation actuelle :

Un collègue est actuellement hospitalisé et testé positif au COVID 19.

Les représentants CGT se sont inquiétés de son état de santé, d'autant plus que la direction locale a refusé, contrairement à son habitude depuis le début de la pandémie, de nous indiquer son nom ou son service.

Mme CHEYLAN a été rassurante sur l'évolution de la situation de notre collègue à qui nous souhaitons un rétablissement rapide. Nous demanderons régulièrement de ses nouvelles à la direction.

Des flacons de gel hydroalcoolique ont été livrés sur Pau, ils le seront dans l'ensemble des services au cours de cette semaine.

Des masques ont également été reçus du Secrétariat Général, ils seront réservés dans un premier temps aux collègues des trésoreries hospitalières.

De même, des vitres en plexiglas initialement prévues pour les accueils des trésoreries hospitalières pourraient être déployées dans d'autres services. Un recensement des besoins pour notre département est en cours et sera remonté à la DG.

Concernant le ménage des locaux, la direction indique chercher les meilleures conditions sanitaires possibles. Mais les entreprises de nettoyage n'ont pas forcément les disponibilités pour effectuer des prestations complémentaires.

Pour autant, il est important que les chefs de services fassent correctement remonter tout problème sur ce sujet.

Courrier :

La DG a généralisé les directives prises par la DDFiP 64, c'est à dire le confinement de 24 heures avant toute manipulation du courrier reçu dans les services.

Les congés en période de confinement :

Notre directrice a pris ses marques et reprend malheureusement sa gestion habituelle.

Les congés posés et validés sont maintenus. Les congés posés et non encore validés sont laissés en l'état (contrairement aux annonces faites par la direction locale) dans l'attente d'une décision de la DG.

Les représentants du personnel sont intervenus pour dénoncer l'injustice d'une telle prise de position. Suivant les demandes des chefs de services, certains collègues doivent poser longtemps à l'avance leurs congés alors que d'autres peuvent le faire au dernier moment.

De plus, le confinement ce n'est pas les vacances ! C'est avant tout une contrainte et un devoir imposés par le gouvernement dans une période où certains collègues confinés doivent également se substituer aux enseignants ou se préparer activement au démarrage de la campagne IR.

Rappelons enfin que mécaniquement, chaque jour d'autorisation d'absence posée induit une perte aux droits RTT.

La direction locale est restée inflexible face à l'ensemble des organisations syndicales qui lui demandait de respecter ses premiers engagements, c'est à dire d'annuler les congés déposés mais non validés.

Le sujet sera donc défendu par nos instances nationales qui se battront auprès du ministre pour que cesse cette attitude qui n'est pas à la hauteur de la période que nous vivons tous et de l'engagement professionnel des agents de la DGFIP.

Garde d'enfants

La direction indique avoir repris contact avec les agents confinés pour garde d'enfants afin de voir si leurs modalités d'organisation avaient changé, notamment lorsque le conjoint est également confiné.

Elle rappelle qu'en cas de 2 parents de la DDFiP 64 absents pour garde d'enfant, elle peut demander à l'agent affecté sur les tâches les plus prioritaires de revenir travailler.

Elle reconnaît les difficultés pour concilier télétravail et continuité pédagogique des enfants et indique mettre en place des horaires aménagés et une demande de restitution allégée.

PCA

Lors de la dernière audioconférence, les représentants CGT avaient insisté sur la cohérence des Plans de Continuité d'Activité dans les SIP.

A l'approche de la campagne IR, les tâches vont devenir de plus en plus importantes et prioritaires.

La tentation pourrait être grande pour la direction de faire revenir un maximum de collègues dans les services.

Les représentants CGT l'ont rappelé : la campagne IR ou toutes tâches prioritaires notamment en trésorerie hospitalière ne doivent pas justifier une remise en cause de la sécurité des agents.

Ordres et contre-ordres au Pôle Fiscal

Les vérificateurs disponibles ont été sollicités dans un premier temps pour relancer les entreprises défaillantes TVA ou PAS par téléphone.

La relance concerne essentiellement des entreprises qui ont bloqué le paiement TVA et PAS, volontairement ou pas, à la suite de l'annonce du ministre de report de certains impôts.

Le ministre se charge d'annoncer les aides aux entreprises mais laisse le soin à ses agents de les relancer pour leur rappeler leurs obligations !

La direction locale a ensuite demandé aux agents vérificateurs de prendre en charge sur leur téléphone professionnel les appels téléphoniques liés à la mise en place du Fonds de Solidarité et ce sans réelles connaissances de ce dispositif.

Après quelques heures de flottement et un certain nombre d'appels téléphoniques aux vérificateurs pris de cours, ce sont finalement les mails et les contacts qu'ils devront prendre en charge.

Un CHS-CT en audioconférence est prévu ce jeudi 9 avril à 13h30.

Les représentants CGT présents à l'audioconférence
Anne SEGUIER – Eric MANRY